

# BAREME PRIMES DIVERSES

Applicable à compter du

1 avril 2017

## **PERSONNEL INTERVENANT PENDANT LA 1/2 HEURE DE CASSE - CROUTE**

( Note N° 12056 et 12057 du 31/01/1961 )

. Primes journalières :	- Surveillance et Contrôle des entrées et sorties	----->	1,13 €
	- Surveillance et Intervention sur installations	----->	1,38 €

## **AJUSTEURS OUTILLEURS " METTEURS AU POINT SOUS PRESSES "**

( Note N° 18844 du 30/10/1968 )

. Primes journalières :			
	- Professionnels en période de formation dans cette spécialité :		
	P . 1 - P . 2	----->	2,00 €
	P . 3	----->	3,31 €
	- Ajusteurs Outils P . 3 metteurs au point sous presses	----->	3,31 €

## **CONDUCTEURS POIDS LOURDS " CIRCUIT EXTERIEUR "**

( Note N° 5820 du 25/04/1974 et 0724 du 15/02/1989 )

. Prime journalière	----->	3,98 €
. Prime forfaitaire mensuelle pour le personnel en équipe	----->	52,05 €

## **PRIME FORFAITAIRE DE SECOURISTE**

( cf. Note N° 4 787 du 31-03-1971 )

## **PRIME MENSUELLE DE RENDEMENT ET DE REGULARITE**

( s'ajoutant aux appointements base 35h. pour la détermination des taux d'heures supplémentaires )

E.T.A.M. ( Sce. courrier cdf 00745 - 00643 - 00686 )	de	----->	40,46 €
	à	----->	84,98 €